

Communiqué

Algues bleu-vert : Bilan de fin d'année catastrophique et mesures gouvernementales insuffisantes

Montréal, le 7 décembre 2007, La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* félicite la ministre de l'Environnement Line Beauchamp suite à l'annonce de la réalisation de certaines actions prévues au plan d'intervention sur les algues bleu-vert, mais lance tout de même un cri d'alarme au sujet du nombre élevé de plans d'eau touchés en 2007.

La situation est en effet désolante puisque le nombre de cours d'eau atteints par les algues bleu-vert s'élève à 195, comparativement à 107 l'an passé à pareille date. Alors qu'en juillet 2007, le président de la Coalition, André Bouthillier prédisait qu'il y en aurait environ 150 à l'automne, le bilan est malheureusement encore plus désastreux.

Eau Secours! juge les mesures annoncées insuffisantes et les échéanciers pour les mettre en place beaucoup trop longs. La loi interdisant les phosphates dans les détergents sera effective en 2010. Selon Martine Ouellet, vice-présidente, « *Nous allons perdre encore un an et quand on sait que la problématique prendra des années à se résoudre, il serait temps que le gouvernement voit l'urgence* ». Pourquoi ne pas aller plus loin et prendre exemple sur le Manitoba qui en plus d'interdire les phosphores dans les détergents à vaisselle, compte également l'interdire dans les produits de nettoyage domestique et les produits de soins personnels. Étant donné que les cours d'eau n'ont pas de frontières, le Manitoba aurait aimé que le gouvernement fédéral prenne l'initiative et légifère pour l'ensemble du pays. Pourtant au Canada, les 3 partis d'opposition ont déposé un projet de loi à ce propos et aucune mesure n'est encore en vigueur.

La Coalition s'interroge également sur l'exactitude du nombre de plans d'eau touchés par les algues bleu-vert et demande à la ministre de l'environnement de mettre fin au système d'identification volontaire. Son ministère devrait élaborer un plan où des inspecteurs effectueraient une tournée des lacs ayant le nombre le plus élevé d'habitants. Ainsi, le plan

gouvernemental couvrirait réellement toute la situation, car pour le moment, nous sommes dans l'impossibilité de mesurer l'étendue véritable de la prolifération des algues bleu-vert puisqu'il n'y a pas de dépistage systématique.

Sur le site internet d'*Eau Secours!*, une liste des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert est mise à jour quotidiennement. Celle-ci est répertoriée par ville, alors elle donne l'heure juste sur l'état réel de la situation, car un lac peut être touché seulement dans une ville alors qu'il y en a 4 autour du plan d'eau. Les solutions proposées par la Coalition pour vaincre la problématique sont également présentées dans le document *Agir pour lutter contre les algues bleu-vert*, maintenant disponible sur demande à la Coalition.

Pour la protection des cours d'eau du Québec contre la prolifération des algues bleu-vert, la ministre de l'Environnement doit raccourcir les délais et imposer les mesures annoncées plus rapidement. Elle doit également tenir sa promesse d'augmenter le nombre d'inspecteurs environnementaux et mettre en place un règlement sur les bandes riveraines demandant de 10 à 15 mètres de surface végétalisée. Ainsi, la prochaine saison estivale pourra être enfin un départ véritable vers la résolution du problème.